

**MONTANT DES PRESTATIONS FAMILIALES
LIEES A LA BASE MENSUELLE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES AU 1.1.2011**

METROPOLE

I ALLOCATIONS FAMILIALES

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	2 ENFANTS A CHARGE	3 ENFANTS A CHARGE	4 ENFANTS A CHARGE	Par enfant supplémentaire	Forfait d'allocations familiales	MAJORATIONS POUR AGE		
						Enfant né avant le 1.05.1997		Enfant né à compter du 1.05.1997
						Enfant de 11 à 16 ans	Enfant de plus de 16 ans	Enfant de plus de 14 ans
en euros								
395,04	126,41	288,38	450,35	161,97	79,93	35,55	63,21	63,21
Après C R D S	125,78	286,94	448,10	161,17	79,54	35,38	62,90	62,90

II ALLOCATION D'EDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPE

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	AEEH	COMPLEMENT AEEH					Majoration spécifique pour parent isolé d'enfant handicapé					
		1ère catégorie	2ème catégorie	3ème catégorie	4ème catégorie	5ème catégorie	2ème catégorie	3ème catégorie	4ème catégorie	5ème catégorie	6ème catégorie	
en euros												
395,04	126,41	94,81	256,78	363,44	563,21	719,80	51,36	71,11	225,17	288,38	422,69	
Pas de C R D S	126,41	94,81	256,78	363,44	563,21	719,80	51,36	71,11	225,17	288,38	422,69	

III ALLOCATION JOURNALIERE DE PRESENCE PARENTALE

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	AJPP		
	Couple	Personne seule	Complément pour frais
en euros			
395,04	41,99	49,89	107,41
Après C R D S	41,79	49,65	106,88

IV ALLOCATION DE SOUTIEN FAMILIAL, PRIME DE DEMENAGEMENT, ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE, COMPLEMENT FAMILIAL

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	Allocation de soutien familial		Prime de déménagement		Allocation de rentrée scolaire			Complément familial
	Taux plein	Taux partiel	3 enfants	Par enfant supplémentaire	6-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	
en euros								
395,04	118,51	88,88	948,10	79,01	286,40	302,17	312,67	164,53
Après C R D S	117,92	88,44	948,10	79,01	284,97	300,66	311,11	163,71

V PAJE

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	PRIME A LA NAISSANCE	PRIME A L'ADOPTION	ALLOCATION DE BASE	COMPLEMENT D'ACTIVITE (si droit à l'allocation de base)			COMPLEMENT D'ACTIVITE (si pas droit à l'allocation de base)			Complément optionnel de libre choix d'activité		
				Taux plein	Activité au plus égale à 50 %	Activité réduite entre 50 et 80 %	Taux plein	Activité au plus égale à 50 %	Activité réduite entre 50 et 80 %	avec allocation de base	sans allocation de base	
en euros												
395,04	907,60	1.815,21	181,52	381,69	246,74	142,33	563,21	428,26	323,85	623,89	805,41	
Après C R D S	903,07	1.806,14	180,62	379,79	245,51	141,62	560,40	426,12	322,24	620,78	801,39	

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	COMPLEMENT MODE DE GARDE					
	Enfant de moins de 3 ans			Enfant de 3 à 6 ans		
	Taux minimum	Taux médian	Taux maximum	Taux minimum	Taux médian	Taux maximum
en euros						
395,04	170,42	284,07	450,50	85,21	142,06	225,25
Après C R D S	169,57	282,65	448,25	84,79	141,35	224,13
Majoration pour les horaires atypiques	187,46	312,48	495,55	93,73	156,27	247,78
Après C R D S	186,53	310,92	493,08	93,27	155,49	246,55

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	COMPLEMENT MODE DE GARDE (en cas de recours à une association ou une entreprise pour l'emploi d'une assistante maternelle)						COMPLEMENT MODE DE GARDE en cas de recours à une association ou une entreprise pour l'emploi d'un employé à domicile					
	Enfant de moins de 3 ans			Enfant de 3 à 6 ans			Enfant de moins de 3 ans			Enfant de 3 à 6 ans		
	Taux minimum	Taux médian	Taux maximum	Taux minimum	Taux médian	Taux maximum	Taux minimum	Taux médian	Taux maximum	Taux minimum	Taux médian	Taux maximum
en euros												
395,04	454,49	568,11	681,72	227,25	284,06	340,86	596,51	710,12	823,78	298,26	355,06	411,89
Après C R D S	452,22	565,27	678,32	226,12	282,64	339,16	593,53	706,57	819,67	296,77	353,29	409,84
Majoration pour les horaires atypiques	499,94	624,92	749,89	249,97	312,46	374,95	656,16	781,13	906,16	328,08	390,57	453,08
Après C R D S	497,45	621,80	746,15	248,73	310,90	373,08	652,88	777,23	901,63	326,44	388,62	450,82

D O M

Seules figurent dans le tableau ci-dessous les prestations DOM dont le montant est différent du montant métropolitain
L'allocation de parent isolé n'existe plus que dans les Dom, suite à la création du Rsa en métropole.

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	CF	ALLOCATIONS FAMILIALES 1 ENFANT (*)	MAJORATIONS POUR AGE		ALLOCATION DE PARENT ISOLE	
			ENFANT DE 11 A 16 ANS	ENFANT DE PLUS DE 16 ANS	Femme enceinte	par enfant
en euros						
395,04	93,98	23,23	14,58	22,40	592,56	197,52
Après C R D S	93,52	23,12	14,51	22,29	592,56	197,52

(*) A partir de 2 enfants, les taux A F sont identiques en métropole et dans les D O M depuis juillet 1993.

MAYOTTE

Seules figurent dans le tableau ci-dessous les prestations dont le montant est différent du montant métropolitain

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	Allocations familiales				Allocation de rentrée scolaire	
	un enfant	deux enfants	trois enfants	par enfant supplémentaire	enfant en école primaire	enfant au collège ou au lycée*
en euros						
395,04	57,28	91,65	109,94	18,29	107,92	251,80

* Une fraction égale à 28,57 % du montant est versée directement à l'établissement scolaire fréquenté par l'enfant